



QUELLES ACTIONS POUR BOOSTER LA SÉCURITÉ ET FAVORISER LA CONDUITE RISQUE ZÉRO ?

RETOUR D'EXPÉRIENCE D'UNE GRANDE ENTREPRISE DU CAC 40

PASCAL BERTOSSI
DIRECTEUR HSEQ DE TOTAL MARKETING FRANCE





INDICATEURS
SÉCURITÉ TMF



Instant Sécurité



TOTAL ET LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE : UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

LA ROUTE CHEZ TOTAL, CHAQUE ANNÉE



12 000
véhicules
légers



Plus de
700*
millions de
kilomètres
parcourus



Plus de **70***
millions de
tonnes de
marchandises
transportées



11 000
Poids
lourds
contractés



Plus de **1,4**
millions de
passagers
transportés

* Par le Groupe et la flotte contractée

LA ROUTE CHEZ TMF, CHAQUE ANNÉE



1030
véhicules
légers



Plus de **99**
millions de
kilomètres
parcourus (VL
et PL)



Plus de **17**
millions de
tonnes de
marchandises
transportées



1150
Poids
lourds en
propriété



Plus de **100**
accidents VL
et **150**
accidents avec
PL

RÈGLE HSE : SÉCURITÉ DE LA CONDUITE DES VÉHICULES ROUTIERS



Pourquoi une Règle « Sécurité de la conduite des véhicules routiers » ?

La règle « Sécurité de la conduite des véhicules routiers » (CR-GR-HSE-404) vise à réduire la fréquence et de la gravité des accidents de la route.

Elle définit les exigences du management des entités, des filiales et des entreprises extérieures en matière d'organisation, de compétence et de gestion des conducteurs, des spécifications et de gestion des véhicules routiers et de gestion des déplacements dans le cadre des activités du Groupe.

Les exigences de cette règle s'ajoutent aux lois et règlements en vigueur dans le pays où s'exerce la conduite, ses dispositions devant être appliquées lorsque les premières sont plus exigeantes que les secondes.

Cette règle est établie en accord avec les attentes HSE ONE MAESTRO.

En synthèse, la règle dit quoi ?

La règle « Sécurité de la conduite des véhicules routiers » (CR-GR-HSE-404) couvre la gestion des activités de transport routier, de personnes (individuel ou collectif) et de marchandises. Elle couvre aussi les activités de transports routiers dans le cadre de l'exécution d'un contrat par d'entreprises extérieures. Des exigences spécifiques sont déclinées en fonction du niveau des risques routiers du pays et de la nature de l'activité.

La règle concerne tous les types de véhicules routiers :

- Véhicules légers (y compris minibus) ;
- Véhicules utilitaires légers ;
- Véhicules lourds de transport collectif ;
- Véhicules lourds de transport de marchandises ;
- Véhicules tout terrain ;
- Deux roues (y compris bicyclette), trois roues, quads et UtilityTask Vehicle (UTV).

Qui doit appliquer cette Règle ?

Les exigences de cette règle sont applicables par toutes les entités et filiales du Groupe, dans le respect de leurs règles de décision respectives et sans préjudice des dispositions légales et réglementaires applicables localement, pour les actifs, activités et sites du domaine opéré du Groupe.

Cette règle ne s'applique pas aux trajets domicile-travail, ni à la circulation à l'intérieur des sites.

Pour quelles activités, s'applique-t-elle ?

Cette règle s'applique à :

1. la conduite de véhicules par du personnel Groupe pour des besoins professionnels (y compris les trajets professionnels au départ, ou à destination, du domicile) ;
2. pour les entreprises extérieures (contrats d'une durée supérieure à 6 mois) :
 - la conduite de véhicules dans le cadre de contrat de transport (transport marchandises et de personnels) ;
 - la conduite de véhicules légers ou de véhicules utilitaires légers qui sont dédiés à l'exécution du contrat.

Cette règle ne s'applique pas à :

- la circulation à l'intérieur des sites industriels ;
- les grues, bulldozers, chariot élévateurs et autres engins motorisés utilisés pour le terrassement, la manutention de marchandises ou le travail en hauteur ;
- les transports de type messagerie comme le service postal ;
- les trajets privés, y compris les déplacements domicile - lieu de travail habituel effectués avec un véhicule personnel, un véhicule de fonction ou de service, sauf dans le cas de transports collectifs organisés par le Groupe ou les entreprises extérieures.

ACTIONS DE SENSIBILISATION : #SAFEDRIVER



Je contrôle mon véhicule avant chaque départ

#SafeDriver



Perte de contrôle dans 200m



Circulation - Règle d'or n°2 de Total



Je garde mes distances avec le véhicule qui me précède

#SafeDriver



Collision imminente



Circulation - Règle d'or n°2 de Total



Je fais des pauses régulières pour limiter la fatigue

#SafeDriver



Assoupiement dans 20 secondes



Circulation - Règle d'or n°2 de Total



Je coupe mon téléphone et j'attache ma ceinture de sécurité avant de démarrer mon moteur

#SafeDriver



CHOC BRUTAL DANS 500M



Circulation - Règle d'or n°2 de Total



J'adapte mon allure sans jamais dépasser les limitations de vitesse

#SafeDriver



Renversement après ce virage



Circulation - Règle d'or n°2 de Total



J'adapte ma conduite dans des conditions difficiles

#SafeDriver



Orage violent dans 200 mètres



Circulation - Règle d'or n°2 de Total

DES ACTIONS RÉCENTES SUR NOS SITES



**Remise des prix du Challenge
Sécurité Routière**



**Intervention des
pompiers de Paris**



**Révision gratuite de
véhicules avec HelloGarage
sur le site Spazio**



DES ACTIONS RÉCENTES EN LIGNE

Sur les réseaux sociaux

Des publications quotidiennes sur les réseaux sociaux

Portée globale sur la semaine : **73 200 personnes**

En moyenne **357 partages** par publication

15 mai 2018 - 17:30
Total s'engage pour la Sécurité Routière au travail, en interdisant l'utilisation de téléphone portable au volant - y compris avec des systèmes "mains libres" - ainsi que la manipulation de GPS. Évaluez le niveau de prévention de votre entreprise et signez l'appel : <http://tot.al/ObWovE>

16 mai 2018 - 17:30
Parce que les risques d'accident sont élevés, un conducteur doit moins de 5 heures de repos avant de reprendre le volant. Total demande à ses chauffeurs de respecter les réglementations en vigueur. Évaluez le niveau de prévention de votre entreprise et signez l'appel : <http://tot.al/ObWovE>

16 mai 2018 - 17:30
Sur route mouillée, la distance de freinage est multipliée par 2 ! Adaptez votre allure ainsi que les distance de sécurité à l'environnement et à la configuration de la route, sans jamais dépasser les vitesses autorisées. Évaluez le niveau de prévention de votre entreprise et signez l'appel : <http://tot.al/ObWovE>

RISQUE D'ACCIDENT X23
EN LISANT OU EN ENVOYANT UN SMS

RISQUE D'ACCIDENT X3
SI LE CONDUCTEUR DOIT - DE 5H

DISTANCE DE FREINAGE X2
SUR ROUTE MOUILLÉE

ENTREPRISE ENGAGÉE
SECURITE ROUTIERE
TOUTS RESPONSABLES

Sur www.total.fr

Une newsletter de sensibilisation envoyée aux contacts Total

Diffusée auprès de **133 540 personnes**

Taux d'ouverture de **15,4%**

TOTAL | **PARTICULIERS** | PROFESSIONNELS | MON CLUB TOTAL | FAQ & CONTACT | E-BOUTIQUE

ACTUS | PROMOS ET BONS PLANS | MES DÉPLACEMENTS | MON VÉHICULE | MA MAISON | **TOTAL EN FRANCE** | Recherche

Particuliers > Actus | **Total s'engage pour la sécurité routière !**

Salon Rétromobile 2018 | Meilleures enseignes 2018 | La nouvelle carte Club chez TOTAL Access | Calendrier Aviation 2018 | Énergisons la vie. Chaque jour | L'énergie positive | Total s'engage pour la sécurité routière ! | En route vers la simplicité | En route pour 2018 | Les Petits Riens (qui font tout) | L'aventure Django avec Peugeot Scooters | 70^e anniversaire de l'Aéroport de Montpellier

COUP D'ACCÉLÉRATEUR SUR LA SÉCURITÉ

Puisque la sécurité routière nous tient à cœur, Total vous donne de précieux conseils pour entretenir votre véhicule et vous équiper au mieux. Nous disposons d'un réseau de stations dans toute la France : faire des pauses est indispensable pendant les longs trajets ! Découvrez les bons réflexes à adopter !

ADOPTER UNE CONDUITE ÉCO-RESPONSABLE
Réduire son impact sur la planète, c'est aussi réduire les risques sur la route. À l'aide de gestes simples et de bons réflexes, il est très facile de limiter sa consommation de carburant. Découvrez ces petites actions qui permettent de grandes améliorations.

LES DEUX-ROUES EN TOUTE SÉCURITÉ
Total vous donne les bons conseils pour profiter sereinement d'un trajet en moto. Adoptez les bons réflexes. Distances de sécurité, port de vêtements adaptés... Nous vous rappelons les éléments à ne pas négliger avant de démarrer votre bécane. Profitez ainsi d'un réel plaisir en moto !

UN VÉHICULE EN BONNE SANTÉ
Rouler en sécurité, c'est d'abord rouler dans un véhicule bien entretenu. Total vous donne de précieux conseils pour bien entretenir votre voiture et réduire les risques d'accidents : vérification des niveaux, gonflage des pneus dans nos stations... Passez votre voiture au peigne fin avant de prendre le volant !

[Lire la suite >](#) | [Lire la suite >](#) | [Lire la suite >](#)

DES SOLUTIONS DANS NOS STATIONS-SERVICES

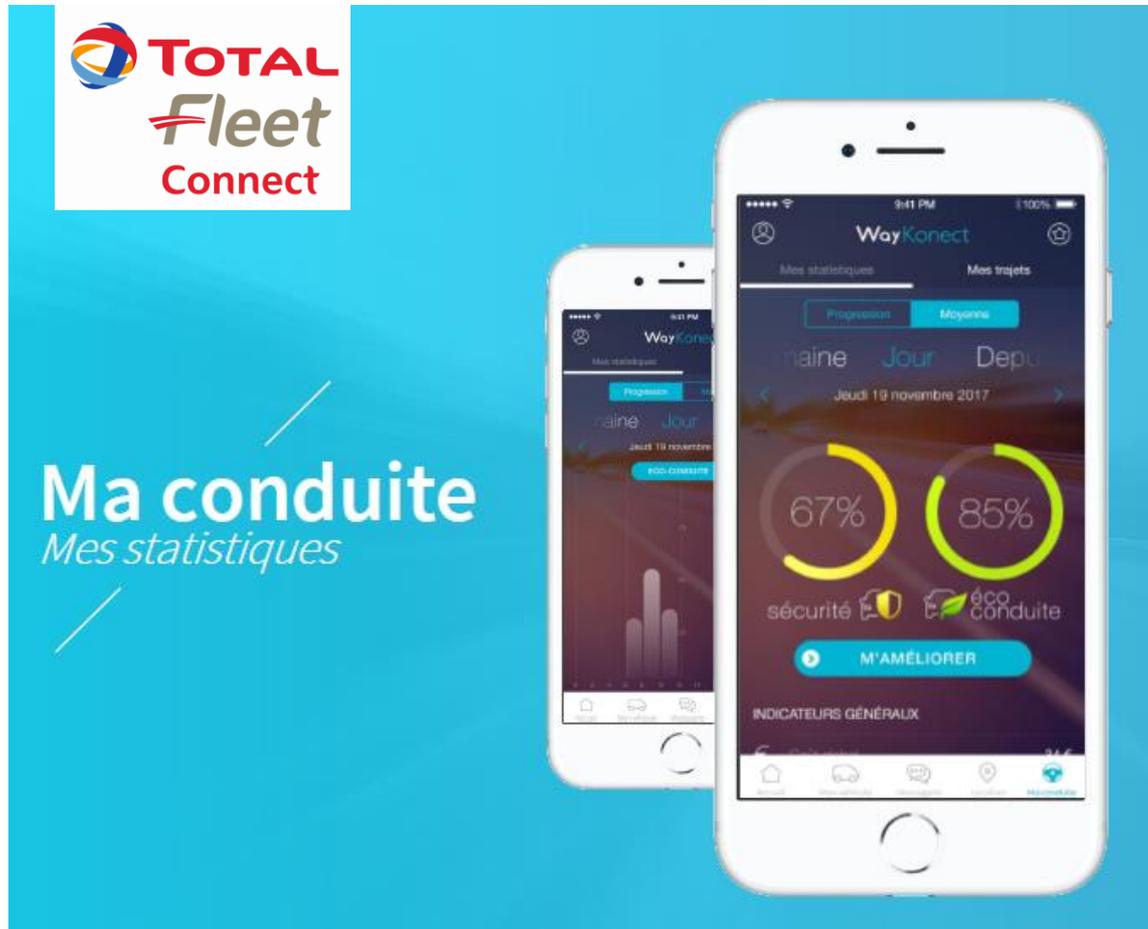


Lavage



Gonflage des pneus

DES SOLUTIONS DIGITALES POUR LA SÉCURITÉ



Mesure de la sécurité

- Virages
- Freinages brusques
- Anticipation